

Une construction en 4 temps

Les consommateurs disposent aujourd'hui d'un large éventail de banques en ligne, dont les offres se sont affinées en 4 générations.

1^{re} génération

(Monabanq, ING Direct, Fortuneo, Boursorama)

Avec l'avènement d'internet dans les années 2000, ces pionniers se sont d'abord développés comme des banques d'épargne avec des services de courtage en bourse et des produits d'épargne attractifs. Au-delà des avantages pratiques d'internet, ils ont donné accès à un éventail plus large de produits financiers que les réseaux traditionnels (bourses étrangères, fonds de placement, produits structurés etc.) avec des tarifs particulièrement attractifs. Ce n'est que dans un second temps qu'ils ont proposé un compte courant pour devenir des banques du quotidien.

2^e génération

(BforBank, Hello Bank)

Nées autour des années 2010 en réaction à la structuration du marché des banques en ligne. Le groupe Crédit Agricole a lancé ex-nihilo BforBank en 2009 pour attirer une clientèle urbaine et patrimoniale, complémentaire à celle de ses caisses régionales. Ce n'est toutefois qu'en 2015 que les produits de banque au quotidien ont été intégrés au catalogue, l'établissement ayant tout d'abord misé sur le courtage en ligne et les produits d'épargne financière. BNP Paribas a lancé Hello Bank en 2013. Celle-ci s'est revendiquée comme la "première banque mobile européenne".

3^e génération

(Nickel, C-zam, Orange Bank, My French Bank)

Elle s'appuie sur les outils de relation à distance (téléphone, internet, mobile) mais mise sur des offres forfaitaires simplifiées, l'absence

de conditions de revenus et un réseau de distribution physique préexistant : on parle de "phygital". Le Compte Nickel lancé en 2013 a établi un partenariat avec les buralistes, le C-Zam proposé par Carrefour Banque s'achète en magasin Carrefour, Orange Bank s'appuie sur le réseau des boutiques Orange ou bientôt Ma French Bank, filiale de La Banque Postale.

4^e génération

(Revolut, N26)

Centrées sur les services de paiement, ces offres sont destinées à la mobilité des téléphones portables. C'est le cas de Revolut, établissement de monnaie électronique britannique présent depuis 2015 en France et de N26 Bank, établissement de crédit allemand implanté depuis 2017. Ils restent aujourd'hui indépendants de tout acteur bancaire historique.

Trois questions à Rémy Amato

"Il faut rester vigilant"

Président de l'Ordre des experts comptables de La Réunion, Rémy Amato reste dubitatif quant à la pertinence de ces offres en ligne, pas adaptées à tous les profils.

Quel est votre sentiment sur les banques en ligne ?

Si on considère qu'on n'a jamais besoin de son banquier alors il n'y a pas de débat, elles sont moins chères. Mais je pense que l'on a toujours besoin d'un contact avec son banquier. Si l'on a besoin d'aide sur un découvert, il est préférable que votre banquier vous connaisse vous et votre situation, surtout si l'on espère une réponse rapide. Il y a un risque de regretter ces 250 à 300 euros d'économie annuelles au moment de retourner vers une banque pour des opérations plus lourdes comme des prêts immobiliers. Je crains que débarquer du jour au lendemain soit un désavantage.

Elles ne sont pas l'avenir du secteur bancaire ?

Même si l'on parle de plus en plus de digitalisation dans ce domaine, je crois vraiment que les gens ont avant tout besoin d'être certains de se faire comprendre et de comprendre la réponse quand il s'agit de leurs comptes. Tous les chat-bot (canal de discussion avec une intelligence artificielle - ndr) du monde ne pourront jamais remplacer la communication entre deux êtres humains. Bien qu'il y ait pas mal de changements dans les effectifs des banques, votre historique est un outil précieux pour ces interlocuteurs qui peuvent avoir une opinion sur ce qu'ils est possible de faire.

Y-a-t-il des risques à souscrire aux banques en ligne ?

Il faut rester vigilant sur l'opérateur qui se cache derrière votre banque en ligne, c'est eux qui ont votre argent ! On



ne peut pas prédire les conséquences d'une éventuelle crise économique. En France, les banques affiliées au FGDR (Fonds de garantie des dépôts et de résolution) assurent une indemnisation à hauteur de 100 000 euros maximum quoiqu'il arrive. Enfin, certains comptes sont tenus par des établissements basés hors de France, il ne faut donc pas oublier de le mentionner dans votre déclaration de revenus pour éviter l'amende de 1 500 euros.